DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Quorum : 17
Nombre de conseillers présents : 32

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Clément RAVAUD, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Anca VORONIN, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GERALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Martine LERICHE, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNIE.

Excusée par procuration :
Danielle TODESCO donne procuration à Franck LENOIR en date du 22 septembre 2026

Secrétaire de séance : Franck LENOIR

Objet : Solidarité en faveur de la commune de Pomas
Délibération 108

Le lundi 24 août 2026, une tornade d'une intensité exceptionnelle a frappé la commune de Pomas, dans l'Aude, endommageant lourdement près de 300 habitations et faisant plusieurs dizaines de blessés.

Face à cette catastrophe, l'Association des Maires de l'Aude (AMA), avec le soutien de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), a lancé un appel à la solidarité en faveur de la commune et de ses habitants.

Afin de contribuer à la remise en état des équipements publics endommagés et à la reconstruction des services essentiels de proximité, un fonds de solidarité intitulé « Solidarité Pomas - tornade août 2026 » a été ouvert. Les contributions des collectivités territoriales, des entreprises et des particuliers sont recueillies par l'Association des Maires de l'Aude.

Sensible aux conséquences de cette catastrophe, la Ville de Panazol souhaite témoigner de sa solidarité envers la commune de Pomas.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'attribuer une contribution financière d'un montant de **1 500 €** à l'Association des Maires de l'Aude, au bénéfice du fonds « Solidarité Pomas - tornade août 2026 ».

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce soutien financier et d'autoriser Monsieur. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
VU l'appel à la solidarité lancé par l'Association des Maires de l'Aude, avec le soutien de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité ;
VU le budget primitif 2026 de la Ville ;
VU la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT la tornade d'une intensité exceptionnelle ayant frappé la commune de Pomas, dans l'Aude, le 24 août 2026 ;
CONSIDÉRANT les importants dommages causés aux habitations et aux équipements de la commune ;
CONSIDÉRANT la mise en place par l'Association des Maires de l'Aude, avec le soutien de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, du fonds « Solidarité Pomas - tornade août 2026 » destiné à recueillir les contributions en faveur de la commune sinistrée ;
CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Panazol de témoigner de sa solidarité envers la commune de Pomas ;
CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a été suffisamment informé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le versement d'un soutien financier en faveur de la commune de Pomas ;
- **D'ATTRIBUER** une contribution d'un montant de 1 500 € à l'Association des Maires de l'Aude, au bénéfice du fonds « Solidarité Pomas - tornade août 2026 » ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 25 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE PANAZOL 350

Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 28/09/2026
Publié ou notifié
29/09/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Solidarité en faveur de la commune de Pomas

Date de décision: 25/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2026

Numéro de l'acte : 06_DELIB108

Identifiant unique de l'acte : 087-218711406-20260925-06_DELIB108-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10
Finances locales
Divers

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : DELIB108-Solidarité en faveur de la commune de Pomas.pdf (99_DE-087-218711406-20260928-06_DELIB108-DE-1-1_1.pdf)